

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 juin 2015

**Rapporteur :
Monsieur Marc CHAUVIN**

N° 37

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 16/06/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/06/2015 (accusé de réception du 15/06/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Convention entre la SPREV, la ville de Quimper et le curé de la paroisse de Locmaria relative à la mise en place de visites guidées dans l'église Notre-Dame de Locmaria

La mise en place d'un partenariat entre la ville de Quimper et la SPREV va permettre de proposer des visites estivales matinales de l'église Notre-Dame de Locmaria. Cette action participe au projet de valorisation du quartier de Locmaria.

L'Association Sauvegarde du Patrimoine Religieux en Vie (SPREV) assure l'ouverture estivale de la cathédrale sur la pause méridienne et propose des visites à prix libre de la cathédrale en continu, tous les jours sauf le samedi en juillet et août, de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30. A ce titre, elle était déjà soutenue par la ville de Quimper à hauteur de 1 000 € par an.

En 2015, il a été proposé à la SPREV un partenariat sous forme d'une convention, visant à pérenniser cette subvention et à inscrire l'action de l'association dans un périmètre plus large, en y associant Locmaria. La collectivité a en effet amorcé un ambitieux projet de requalification de ce quartier au patrimoine emblématique, qui ne pouvait pas jusqu'alors bénéficier de visites guidées régulières comme celles proposées quotidiennement l'été dans le cœur historique par l'Office du Tourisme en partenariat avec le service de l'animation du patrimoine. La paroisse de Locmaria est associée à cette démarche afin de faciliter la mise en place de ces visites-guidées matinales.

La présente convention définit les modalités de cette collaboration pour la période juillet-août 2015. Il est notamment convenu que la ville de Quimper continuerait à verser une subvention annuelle de 1 000 € pour l'ensemble des visites de ce partenariat. Le service de l'animation du patrimoine participera à la formation des guides saisonniers sur le patrimoine de Locmaria, à savoir les bâtiments de l'ancienne Abbaye (église, cloître et prieuré) et fournira aux guides de la SPREV les dépliants "Ville d'Art et d'Histoire" « *Laissez-vous conter Quimper* » relatifs aux sites culturels de Locmaria.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention relative à la mise en place de visites guidées dans l'église Notre-Dame de Locmaria en 2015.

Le maire,

Ludovic JOLIVET